



No de résolution
ou annotation

CANADA

TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 2 février 2009 à 19h30** au Centre communautaire de Bury à laquelle sont présents les **conseillers, James Cork, Linda Harper McMahan, Lynne Martel Bégin, Walter Dougherty, Nicole Fortier et Daniel Breton, tous membres dudit Conseil** tous ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence **Marc-Jacques Gosselin le maire** selon les dispositions du Code Municipal.

Le directeur général /secrétaire-trésorière M. Yvan Fortin est présent.
L'adjointe au directeur général – secrétaire trésorière adjointe Mme. Christine Tremblay est présente.

AGENDA

- 1. Ouverture / Opening**
- 2. Adoption de l'ordre du jour / Approval of the Agenda**
- 3. Adoption du procès-verbal / Approval of the Minutes:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 19 janvier 2009 / Ordinary meeting of January 19th 2009**
- 4. Rapport du Maire / Mayor's Report**
 - 4.1 Rapport des activités du Maire / Report of the Mayor's activities**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions/Opening, analysis and/or acceptance of tenders**
- 6. Information au conseil et correspondance/ Information to Council and correspondence**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondance
The Director-General/Secretary-Treasurer reads the list of correspondence
- 7. Rapports des comités / Reports of the Committees**
 - 7.1 Finances – Subventions / Finances - Grants**
 - 7.2 Ressources humaines / Human resources**
 - 7.3 Hygiène du milieu / Environmental health**
 - 7.4 Sécurité publique / Public safety**
 - 7.5 Sports et Loisirs / Sports & Leisure**
 - 7.6 Culture et Loisirs culturels / Culture and cultural activities**
 - 7.7 Travaux publics & Équipements / Public works & equipments**
 - 7.8 Golf**
 - 7.9 Urbanisme / Town planning**
 - 7.10 Comité de développement / Development committee**
- 8. Affaires nouvelles/ New Business**
 - 8.1 Résolutions à adopter / Resolutions submitted for approval**
 - 8.1.1 Liste des comptes à payer / List of bills payable**
 - 8.1.2 Tarification de la location du Centre Communautaire / Rental rates for the Community Centre**
 - 8.1.3 Adoption des formulaires pour fin d'application du règlement numéro 405-2009 / Adoption of the forms for end of application of By-law number 405-2009**
 - 8.1.4 Emploi d'été Canada 2009 / Use of summer Cadana 2009**
 - 8.1.5 Autorisation de travaux de géophysique / Authorization of work of geophysics**
- 9. Adoption des règlements / Approval of Bylaws**
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 405-2009 abrogeant le règlement numéro 405-2008**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

10. Avis de motion à donner / Notices of Motion
11. Varia et affaires nouvelles / Other issues and new items
12. Période de questions / Question Period
13. Levée de l'assemblée / Adjournment
14. Prochaine séance ordinaire / Next ordinary meeting
Lundi le 2 mars 2009 à 19 h 30 au Centre communautaire (563, rue Main)/
Monday, March 2th 2009 at 7:30 p.m. at the Community Centre (563 Main Street).

1. Ouverture

Vérification du quorum et mot de bienvenue à 19 heures 35.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 2009-02-013

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon, appuyé par le conseiller Daniel Breton, **ET RÉSOLU** d'adopter le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2009 soit approuvé.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 19 janvier 2009

Résolution # 2009-02-014

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon, appuyé par le conseiller Walter Dougherty, **ET RÉSOLU QUE**, le procès verbal en français de la séance ordinaire du 19 janvier 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

4. Rapport du Maire

4.1 Rapport des activités du Maire

Le maire énumère la liste de ses activités

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucun

6. Correspondances du mois

Le directeur général / secrétaire-trésorier énumère la liste de correspondance.

7. Rapports des comités

7.1 Finances-Subventions

7.2 Ressources humaines

7.3 Hygiène du milieu

7.4 Sécurité publique

7.5 Sports et Loisirs

7.6 Culture et Loisirs culturels

7.7 Travaux publics & Équipements

7.8 Golf

7.9 Urbanisme

7.10 Comité de développement

8. Affaires nouvelles

8.1.1 Liste des comptes à payer

Résolution # 2009-02-015

CONSIDÉRANT QUE le directeur général en vertu du règlement 403-2008 sur délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire doit



No de résolution
ou annotation

préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Fortier, appuyée par la conseiller Daniel Breton **ET RÉSOLU QUE**, le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes à payer et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 141 116,18 \$. Que le rapport soit classé sous le numéro 01-2009 et considéré comme faisant partie intégrante du présent procès verbal.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

8.1.2 Tarification de la location du Centre Communautaire

Résolution # 2009-02-016

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Fortier, appuyée par la conseillère Lynne Martel Bégin, **ET RÉSOLU QUE**, la tarification pour la location du Centre Communautaire soit établie comme suit;

Pour une activité sociale, culturelle ou sportive offerte par un organisme (OSBL) ou une association (regroupement ou Club) :

- **Jeunes et étudiants** de moins de 18 ans et **personnes âgées** de 50 ans et plus = gratuit, avec un dépôt de 20,00\$ (1)
- **Adultes résidents** = gratuit pour la première réservation de l'année et 40,00\$ pour chaque réservation additionnelle durant la même année avec un dépôt de 40,00\$ (1)
- **Adultes résidents (activités répétitives)** = gratuit pour la première réservation de l'année et 10,00\$ pour chaque réservations supplémentaires avec un dépôt de 40,00\$ (1)
- **Non-résidents** = 60,00\$ avec un dépôt de 40,00\$ (1)

Pour une réservation à titre privée :

- **Résidents de Bury** = 75,00\$ avec un dépôt de 40,00\$ (1)
- **Non-résidents** = 125,00\$ avec un dépôt de 40,00\$ (1)

Pour une réunion :

- Grande salle = 20,00\$
- Petite salle (1^{ère} étage ou 2^{ième} étage) = gratuit

Le coût de réservation du système de son est fixé à 10,00\$.

Pour toutes réservations, le coût d'ouverture et fermeture supplémentaire demandé est fixé à 20,00\$.

Toute réservation fera l'objet d'un contrat lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Note : (1) Le dépôt conservé en garantie sera effectué en argent comptant. Il sera remboursé à la fin de l'activité si les conditions du contrat sont respectées et si les frais prévus à l'article 9 sont acquittés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

LE VOTE A ÉTÉ DEMANDÉ par le conseiller Walter Doutherty, le résultat du vote est 4 pour et 2 contre.

****ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

8.1.3 Adoption des formulaires pour fin d'application du règlement numéro 405-2009

Résolution # 2009-02-017

ATTENDU QUE le règlement intitulé « Règlement relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » numéro 405-2009;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit l'utilisation de formulaires pour la déclaration et pour la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Fortier, appuyée par la conseillère Lynne Martel Bégin **ET RÉSOLU D'ÉDICTER**, les formulaires joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme étant les formulaires devant être utilisés aux fins de l'application du « Règlement numéro 405-2009 »

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

8.1.4 Emploi d'été Canada 2009

Résolution # 2009-02-018

ATTENDU QUE, la période de dépôt des demandes pour le projet d'été pour étudiant se déroule du 2 au 27 février;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Walter Dougherty, appuyé par la conseillère Linda Harper McMahon **ET RÉSOLU QUE**, d'autoriser le directeur général – secrétaire trésorier a complété et signer le formulaire de demande et d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du programme d'emploi été Canada 2009.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

8.1.5 Autorisation de travaux de géophysique

Résolution # 2009-02-019

ATTENDU QUE, la mise aux normes des installations de captage et distribution d'eau potable phase 2 nécessite la mise en place d'un deuxième puits de production;

ATTENDU QUE, les essais de forage exploratoire réalisés à ce jour n'ont pas donné les résultats escomptés au niveau de la qualité et la quantité de l'eau;

ATTENDU QU'UNE, nouvelle analyse a déterminé un nouveau site à haut potentiel et qu'il est recommandé par l'hydrogéologue de procéder à une expertise géophysique dans un autre secteur pour optimiser la phase d'essai de pompage;

ATTENDU QU'UNE, offre de service a été demandée à la firme Nova Aqua pour ces travaux;

ATTENDU QUE, cette dépense est prévue dans la subvention de la taxe d'assise;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Breton, appuyé par la conseillère Lynne Martel Bégin **D'AUTORISER**, la firme Nova Aqua pour effectuer les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

travaux de géophysique sur la cible L2 ou la cible L1 sur une ligne 100 mètres pour la somme maximale de 8 500.00\$ plus taxes.

LE VOTE A ÉTÉ DEMANDÉ PAR, le conseiller James Cork.

****ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS LE MAIRE
AYANT EXERCER SON DROIT DE VOTE****

9. Adoption des règlements

9.1 Adoption du règlement numéro 405-2009 « Règlement relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » abrogeant le règlement numéro 405-2008

Résolution # 2009-02-020

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné le 19 janvier 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR, le conseiller James Cork, appuyée par la conseillère Lynne Martel Bégin **ET RÉSOLU QUE**, le Conseil municipal adopte le règlement numéro 405-2009 « **Règlement relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques** ». Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

10. Avis de motion à donner

Aucun

11. Varia affaires nouvelles

Aucun

12. Période de questions

Environ 23 personnes assistent à la séance. Une personne prends la parole et émettent des commentaires.

13. Clôture et levée de l'assemblée


Résolution # 2009-02-021

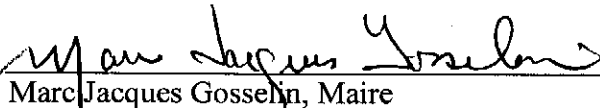
Clôture de l'assemblée; il est proposé par le conseiller Daniel Breton **QUE** l'assemblée soit levée 20 heures 42.

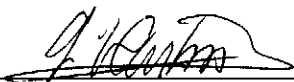
Certificat de fonds suffisants:

Je, soussignée Yvan Fortin Directeur général / secrétaire trésorier, certifie par la présente que les fonds sont suffisants pour les sommes à payer dans les **Résolutions #2009-02-015 et #2009-02-019.**

Signé ce 3 février 2009


Yvan Fortin, Directeur général / secrétaire-trésorier


Marc Jacques Gosselin, Maire


Yvan Fortin, Directeur général / secrétaire-trésorier

